Corrigé du brevet d’histoire-géographie 2012 : Nouvelle-Calédonie, session normale 2012

Corrigé du brevet d’histoire-géographie – 3ème

Voici le corrigé du brevet d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique, session 2012 « Nouvelle-Calédonie ». Chaque réponse est rédigée, et le développement construit est donné en entier comme modèle. Pour progresser, fais d’abord le sujet seul, puis repère ce qui manque dans ta copie. Ensuite, comble tes lacunes avec le programme d’histoire de 3ème.

Première partie : Histoire ou géographie (18 points)

Sujet 1. Histoire : « Quelles sont les caractéristiques du régime nazi ? »

Questions (8 points)

Question 1

Deux moyens d'endoctrinement de la jeunesse. Document 1 : l'embrigadement dans des organisations de jeunesse obligatoires (les Jeunesses hitlériennes), puis le service du travail obligatoire et l'armée. Le but est de « remodeler » les jeunes autour d'un seul symbole, la bêche allemande, avant leur entrée dans les formations du parti (SA, SS). Document 3 : la propagande par les livres pour enfants illustrés. Ils diffusent le racisme et l'antisémitisme (l'Allemand beau, fier et courageux, le Juif présenté comme laid et malhonnête). On peut ajouter l'école, où les nazis contrôlent les programmes.

Question 2

Trois catégories d'opposants à relever dans le document : les communistes, les socialistes, les démocrates libéraux. On accepte aussi les syndicalistes et les chrétiens. Les nazis les arrêtent, les enferment dans des camps de concentration, comme celui de Dachau, ouvert dès 1933, et les condamnent aux travaux forcés. La photographie montre des prisonniers qui tirent un rouleau sous la garde de soldats.

Question 3

La caricature illustre le racisme et l'antisémitisme nazis. La propagande présente les Aryens, c'est-à-dire les Allemands, comme une race supérieure, forte, belle, travailleuse. Elle présente les Juifs comme une race inférieure, dangereuse et responsable des malheurs de l'Allemagne. Cette idéologie conduira aux persécutions (lois de Nuremberg en 1935, Nuit de cristal en 1938) puis à l'extermination des Juifs d'Europe.

Paragraphe argumenté (10 points)

Texte modèle d'une vingtaine de lignes.

Le régime nazi s'installe en Allemagne après l'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir, en janvier 1933. Le contexte est celui de la crise économique et de la défaite de 1918. Quelles sont les

caractéristiques de ce régime ?

Le nazisme est d'abord une dictature totalitaire. Dès 1933, Hitler supprime les libertés et les partis politiques. Le parti nazi (NSDAP) devient le parti unique et le chef s'appelle le Führer. Une police politique, la Gestapo, surveille la population. Les opposants, qu'ils soient communistes, socialistes, syndicalistes ou chrétiens, sont arrêtés et envoyés dans des camps de concentration comme Dachau, créé en 1933 (document 2).

Le régime encadre la société : il embrigade la jeunesse dès le plus jeune âge dans les Jeunesses hitlériennes, puis dans le service du travail et l'armée. Le but est que les jeunes pensent et agissent de façon allemande, comme le dit Hitler dans son discours de 1938 (document 1). Goebbels dirige la propagande, qui utilise la radio, le cinéma, les livres pour enfants et les grands rassemblements. Elle impose ainsi le culte du chef.

Une idéologie raciste

Le nazisme repose ensuite sur une idéologie raciste et antisémite. Les nazis affirment la supériorité de la prétendue race aryenne et désignent les Juifs comme des ennemis (document 3). Dès 1935, les lois de Nuremberg retirent leurs droits aux Juifs. Les nazis les persécutent (boycott, Nuit de cristal en novembre 1938), puis les exterminent pendant la Seconde Guerre mondiale dans des camps d'extermination. Enfin, le régime prépare la guerre. Il réarme l'Allemagne et mène une politique d'expansion pour conquérir un « espace vital », ce qui conduit à la Seconde Guerre mondiale en 1939.

Le régime nazi est donc un régime totalitaire, fondé sur un parti unique, un chef adulé, la propagande, la terreur et le racisme. Le correcteur attend au moins quatre caractéristiques, appuyées sur les documents et illustrées par des dates et des exemples.

Sujet 2. Géographie : « Quelles sont les conséquences de l'urbanisation dans le monde ? »

Questions (8 points)

Question 1

Dans les pays développés, la population urbaine augmente lentement. D'un peu moins de 500 millions en 1950, elle atteint environ 900 millions en 2010, soit à peu près le double, avec une croissance qui ralentit. Dans les pays en développement, elle augmente beaucoup plus vite. D'environ 300 millions en 1950, elle atteint environ 2 500 millions en 2010, soit plus de huit fois plus. Elle dépasse celle des pays développés autour de 1970 et l'écart ne cesse de se creuser. La croissance de la population urbaine mondiale vient donc surtout des pays en développement.

Question 2

Deux difficultés au choix à relever dans le texte : le manque de logements, le développement des squats. On peut citer aussi les déséquilibres sociaux et les inégalités entre quartiers, la saturation des transports, la pollution. La cause principale est la croissance très rapide, continue et difficile à maîtriser de la population du Grand Nouméa (population presque six fois plus nombreuse de 1956 à 2004). Cette croissance attire les habitants des autres provinces et des îles.

Question 3

Les conséquences visibles sur la photographie de Rio de Janeiro et qui existent aussi à Nouméa sont de trois sortes. D'abord, l'habitat précaire et les quartiers pauvres (la favela, les squats à Nouméa), liés au manque de logements. Il y a aussi les fortes inégalités sociales entre les quartiers (les immeubles modernes d'un côté, la favela de l'autre ; les quartiers riches et pauvres de Nouméa). Enfin, la forte densité d'habitations provoque pollution et saturation.

Paragraphe argumenté (10 points)

Texte modèle d'une vingtaine de lignes.

Depuis 2007, plus de la moitié de l'humanité vit dans des villes. L'urbanisation est un phénomène mondial, surtout rapide dans les pays en développement. Quelles en sont les conséquences ?

L'urbanisation a des conséquences sociales. Dans les villes des pays en développement, la population arrive plus vite que les logements. Des bidonvilles se développent alors, comme la favela de Rocinha à Rio de Janeiro, où l'on construit les habitations sans autorisation et sans équipements. Les inégalités entre quartiers riches, aux immeubles modernes, et quartiers pauvres sont fortes. Le Grand Nouméa connaît aussi ces difficultés : manque de logements, squats, faible mixité sociale (document 2). Elle a aussi des conséquences économiques et pratiques. Les villes concentrent les emplois et les services, mais les transports sont saturés. Il y a des embouteillages et des difficultés d'accès à l'eau, à l'électricité et à l'école pour les plus pauvres.

L'urbanisation a enfin des conséquences environnementales : la pollution de l'air et de l'eau, la production de déchets et l'étalement urbain, qui consomme les terres agricoles et les espaces naturels. Les villes subissent aussi plus de risques (inondations, glissements de terrain). Cependant, les villes offrent aussi des chances : accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé et à la culture. Les gouvernements doivent donc maîtriser leur développement en construisant des logements, des transports en commun et des équipements. C'est ce que prévoit le schéma d'aménagement de la Nouvelle-Calédonie.

En conclusion, l'urbanisation est à la fois une chance et un défi. Le correcteur attend des conséquences sociales, économiques et environnementales illustrées par les documents (Rio, Nouméa).

Deuxième partie : Éducation civique (12 points)

Sujet : « La citoyenneté calédonienne : un cas particulier dans la République française ? »

Questions (4 points)

Question 1

Pour voter aux élections provinciales, il faut figurer sur la liste électorale spéciale, qui concerne les « citoyens calédoniens » : c'est-à-dire des personnes de nationalité française, majeures, qui justifient de dix ans de résidence en Nouvelle-Calédonie (ou, pour les plus jeunes, dont un parent remplit cette condition). Ceux qui ne remplissent pas la condition de résidence, environ

18 000 à 20 000 électeurs inscrits sur la liste générale, ne peuvent pas voter.

Question 2

Deux symboles au choix : Marianne (le buste de femme de profil coiffée d un bonnet). La devise « Liberté - Égalité - Fraternité ». La mention « République française ». On accepte aussi l'expression « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique », qui rappelle le suffrage universel.

Question 3

D'après l'article 3 de la Constitution, pour voter il faut être français, majeur (homme ou femme), et jouir de ses droits civils et politiques. La loi organique de 1999 (qui applique l'Accord de Nouméa) ajoute des conditions pour les élections au Congrès et aux assemblées de province. Il faut avoir la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie. Cela signifie figurer sur le corps électoral spécial (inscrit en vue de la consultation de 1998, domicilié depuis dix ans, ou majeur après 1998 avec des conditions de résidence ou de filiation). Une condition de résidence restreint donc le corps électoral.

Paragraphe argumenté (8 points)

Texte modèle d'une quinzaine de lignes.

Dans la République française, le principe est que tous les citoyens français majeurs sont électeurs. Le suffrage est universel et égal. La Nouvelle-Calédonie fait-elle exception ?

La Nouvelle-Calédonie est bien un cas particulier. Après les violences des années 1980, l'Accord de Nouméa (1998) a créé une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, inscrite dans la loi organique de 1999. Elle s'ajoute à la citoyenneté française. Pour voter aux élections provinciales et au Congrès, il faut figurer sur une liste électorale spéciale, avec dix ans de résidence.

Environ 18 000 à 20 000 électeurs inscrits sur la liste générale n'ont pas pu voter en 2009. L'objectif est de protéger le poids des populations kanak et des habitants installés de longue date. Il s'agit aussi d'éviter que l'arrivée de nouveaux résidents ne change le résultat avant la décision sur l'avenir du territoire. Les provinces ont beaucoup de pouvoirs : santé, action sociale, enseignement primaire, habitat social, environnement, développement économique.

Cependant, la Nouvelle-Calédonie reste dans la République : les électeurs sont toujours français, les symboles de la République figurent sur la carte électorale. Le ministère de l'Intérieur organise l'élection. Les élections nationales (présidentielle, législatives) restent ouvertes à tous les électeurs inscrits. La citoyenneté calédonienne est donc une exception que la Constitution encadre. Elle vise à favoriser le dialogue et à préparer l'avenir du territoire. Le correcteur attend les deux faces du sujet (le cas particulier et le cadre républicain), appuyées sur les documents.

Troisième partie : Repères chronologiques et spatiaux (6 points)

Repères chronologiques (3 points)

Question 1

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : 1789 (26 août). L'appel du Général de Gaulle : 18 juin 1940. Droit de vote des femmes : 1944 (ordonnance du 21 avril 1944, appliquée en 1945).

Question 2

1853 : la France prend possession de la Nouvelle-Calédonie (24 septembre 1853), qui devient une colonie française. Septembre 1940 : la Nouvelle-Calédonie se rallie à la France libre du général de Gaulle, refusant le régime de Vichy. 1998 : signature de l'Accord de Nouméa (5 mai), approuvé par référendum le 8 novembre 1998. Il prévoit un transfert progressif de compétences et crée la citoyenneté calédonienne.

Repères spatiaux (3 points)

Question 3

A : l'océan Pacifique. B : l'Australie. C : la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nord de l'Australie, juste au sud de l'équateur). D : Auckland, ville de Nouvelle-Zélande, dans le nord de l'île du Nord (le point noir). E : l'équateur. F : la Chine (à l'ouest de l'océan, sur le continent asiatique).

Conseils pour le jour J

- Choisissez votre sujet de la première partie après avoir lu les deux : prenez celui dont vous connaissez le mieux le cours.
- Pour un paragraphe argumenté, construisez un plan (idée, exemple tiré des documents, connaissance) et rédigez une introduction et une conclusion.
- Citez toujours les documents par leur numéro et recopiez des mots ou des chiffres précis du texte.
- Apprenez les repères propres à la Nouvelle-Calédonie : 1853, septembre 1940, 1998, ainsi que le Pacifique et ses États.
- En éducation civique, mettez en balance le principe de la République et ses exceptions, avec l'exemple de la citoyenneté calédonienne.